



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E69921

VALABLE JUSQU'AU 08/10/2026

ÉDITÉ LE

05/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1983

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 13/10/2025
250 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC REIMS 328359542

Siret : 328 359 542 00037

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4400941

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 530573V1247003 / 001 542942/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 530573V1247003 / 001 542942/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : ISO-TOP ETANCHEITE

15 RUE MONSEIGNEUR GEORGES BEJOT
ACTIPOLE LA NEUVILLETTE
51100 REIMS

Téléphone : 0326845070

Fax :

Portable : 0670648871

Site Internet : www.iso-top.net

E-mail : info@iso-top.net

Responsabilité légale :

LORIN CHRISTOPHE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE / DE BENOIST DE
GENTISSART CHRISTIAN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 62

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	04/11/2025
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	18/09/2025
3213	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité supérieure) Mention RGE	18/09/2025
3222	Étanchéité en matériaux de synthèse en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	26/09/2024
3271	Tôle d'acier nervurée (tan) avec étanchéité en membrane en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	26/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	04/11/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.